

M. XAVIER-JEAN KEÏTA

*Ancien Conseil Principal du Bureau de la Défense
Cour pénale internationale*

Xavier-Jean Keïta a rejoint la Cour pénale internationale en 2007 en tant que Conseil Principal du Bureau de la Défense (OPCD sous son acronyme anglais). Il a pratiqué le droit pendant plus de 38 ans en tant que membre du Barreau du Sénégal et de la Cour d'Appel de Paris. M. Keïta est membre fondateur du Barreau Pénal International et du CIFAF (Afrique).

Il a présidé en 1999/2000 le premier syndicat d'Avocats de France (FNUJA), la Commission Admission du Conseil National des Barreaux français (CNB) et la Commission Internationale des Droits de l'Homme, ainsi que SOS Avocats de l'Association Internationale des Jeunes Avocats (AIJA). Il est également un membre actif de la Conférence Internationale des Barreaux francophones (CIB). Il est expert en droit international (membre de l'Institut Français des Experts Juridiques Internationaux, IFEJI, Paris) et Médiateur qualifié.

M. Keïta a également été Juge de première instance à l'Organisation Internationale de la Francophonie au sein du Comité des plaintes de l'OIF.

Il a été nommé Conseil de permanence pour Germain Katanga et Narcisse Arido, a assisté aux premières comparutions de Jean-Pierre Bemba, Laurent Gbagbo, Charles Blé-Goudé et Aimé Kilolo, a été Conseil de Saif Al Islam Kadhafi pendant 18 mois et a été Conseil de M. Yekatom. M. Keïta a participé à plusieurs conférences, présentations et séminaires dans le monde entier (Afrique, Asie, Amérique et Europe) et a donné des cours à l'Institut Asser, à l'Université de La Haye, au Barreau de New York, à Sciences Po Paris et Lille, au Barreau de Paris et à Afrique et Droit. Il a publié des articles *pour International Bar Association, European Quarterly, Institute for Security Studies*, l'Union Internationale des Avocats et l'Association Internationale des Jeunes Avocats, La Gazette du Palais, la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats, Infos, Les Annonces de la Seine, et a commenté l'article 67 du Statut de Rome dans *Commentaire du Statut de Rome* (juillet 2012 et octobre 2019) et l'article 55 du Statut de Rome dans *Comentários ao Estatuto de*

Roma (octobre 2014).

M. Keïta a été élu membre du Conseil Exécutif de l'Association du Barreau de la Cour Pénale Internationale (ICCBA) et en est l'ancien Secrétaire.

M. Keïta a reçu des médailles et des prix du Barreau du Val de Marne (Cour d'Appel de Paris), du Conseil National des Barreaux français (CNB), de la Cour Pénale Internationale (CPI) et de la Fédération Africaine des Unions de Jeunes Avocats (FA-UJA).

M. Keïta parle couramment le français, l'anglais, l'espagnol, le bambara et le wolof. Le français est sa langue maternelle et il travaille également en anglais.